



trimestres non pris en compte

Par **thierryb**, le **01/08/2012** à **08:44**

Bonjour

sur mon relevé de carrière , je constate que 2 trimestres ne son ta pas validés pour l'année 1971.

Les années amont et aval 1970 et 1972 comportent toute les 2, 4 trimestres validés

J'ai fourni à la Carsat un certificat de travail de l'époque précisant mon activité dans l'entreprise de 1969 à 1972 en tant qu'apprenti puis ouvrier. je ne retrouve pas les bulletins de salaires.

La Carsat ne veut rien entendre.

Salutations.

Par **P.M.**, le **01/08/2012** à **09:14**

Bonjour,

Il est très difficile de traiter un dossier sans avoir les éléments sous les yeux mais normalement le certificat de travail ne suffit pas pour faire valider des périodes sans les feuilles de paie...